



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur.e : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

33 - DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE POUR CESSION EN VUE DE REGULARISATION DE L'EMPRISE DU COLLEGE DES CORDELIERS

Dans le cadre de la régularisation des emprises des établissements scolaires du secondaire géré par le Conseil Départemental 64, il est nécessaire de déclasser 4 parcelles du domaine public non cadastré concernant le Collège des Cordeliers.


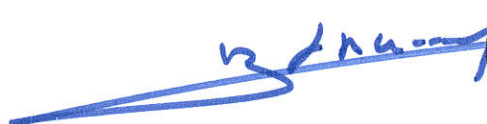
Ces parcelles correspondent aux emprises de contreforts maçonnées des murs d'enceinte et du porche d'entrée du collège suivant le plan de division ci-joint.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal non cadastré pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 29 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



AFFICHE LE 05 | 08 | 2020

Bernard UTHURRY

